

DELIBERATION N° 2010/09-05 - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DANS LE QUARTIER DE SAINT BLAINE

Rapporteur : Monsieur DUSSAULX

Au début des années 1980, la société « Les coteaux de Saint Blaine » a réalisé les travaux qui ont permis la création du quartier Saint Blaine.

Tous les terrains n'ont pu être aménagés en raison des risques liés aux mouvements de terrains qui ont été recensés dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'exposition puis de prévention des risques, dont la première approbation remonte au 23 mars 1992.

Cette société a intenté une action juridique à l'encontre de l'Etat, mais s'est vu débouter en dernière instance par le Conseil d'Etat. C'est à la suite de cette décision que celle-ci a cherché à se séparer des terrains devenus inconstructibles.

La plupart ont été cédés aux riverains, excepté deux parcelles qui ont été singularisées à la suite du redécoupage d'un large espace qui incluait une partie de la rue Rabelais.

Ces dernières sont aujourd'hui proposées à la vente par la société « Les coteaux de Saint Blaine » au tarif de 0,50 € H.T. le m².

Il s'agit des parcelles situées sur la section AH, n° 720 (2a 39ca) et n° 721 (52a 83ca).

Le montant total s'élève donc à 2 761 € H.T. pour ces deux emprises.

Ces deux parcelles revêtent un intérêt paysager important vu la superficie qu'elles représentent et au regard de leur situation qui porte un impact visuel important sur les coteaux. Elles sont par ailleurs en connexion directe avec la partie urbanisée de Ludres, ce qui renforce l'intérêt de leur trouver une affectation adaptée aux besoins et attentes des ludréens.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles référencées section AH n° 720 (2a 39ca) et n° 721 (52a 83ca) au prix de 0,50 € H.T. le m², soit 2 761 € H.T. pour l'ensemble ;
- de désigner Maître Gauthier comme Notaire de la commune pour ces acquisitions ;
- de permettre à Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous documents relatifs à ce dossier.